

AVIS DE COURSE

CHAMPIONNAT DE FRANCE PROMOTION DES EQUIPAGES IRC 2014



14 au 16 novembre 2014 - Marseille

Autorité Organisatrice : UNION NATIONALE POUR LA COURSE AU LARGE
avec le concours de la SOCIETE NAUTIQUE DE MARSEILLE
en accord avec la FEDERATION FRANCAISE DE VOILE

1. REGLES

La régata sera régie par :

- Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2013-2016 (RCV), incluant l'Annexe C.
- Les règles d'utilisation des bateaux qui seront jointes aux IC.
- Le Règlement du Championnat de France Promotion des Equipages CFPEIRC 2014 disponible sur les sites Internet de l'UNCL et de la FFV.

2. PUBLICITE

Les bateaux et leur équipement étant fournis par l'Autorité Organisatrice, la réglementation 20.4.2 du code de publicité de l'ISAF s'appliquera. Chaque bateau sera tenu d'arborer la publicité telle que fournie par l'Autorité Organisatrice.

La publicité est autorisée, mais doit rester conforme à la réglementation 20.3 du code de publicité de l'ISAF.

Les concurrents n'ont pas le droit de réclamer pour une infraction aux règles spécifiques à la publicité (modification RCV 60.1)

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 L'épreuve sera courue sur des Grand Surprise. 12 bateaux seront fournis avec 1 GV, 2 focs, 1 spinnaker, et les pavillons réglementaires. Les bateaux seront fournis selon un tirage au sort public effectué par le Comité de Course pour chaque jour de régata.

Les bateaux devront être utilisés selon les règles des Instructions de Course et en particulier celles de l'annexe « Utilisation des bateaux » : pour information, les équipages pourront embarquer, en plus du matériel fourni par l'organisation : les principaux outils à main, ruban adhésif, bouts (élastiques ou sinon de 4mm de diamètre ou moins), marqueurs, matériel pour penons, montre, chronomètre, compas à main de relèvement (classique ou électronique), manilles et manillons, velcro, harnais pour le n°1, pavillon Y supplémentaire.

Il est demandé à chaque équipage d'être doté d'une VHF portable, d'un GPS portable et de ses propres gilets de sécurité.

- 3.2 12 équipages maximum sont conviés à l'épreuve sur la base du règlement du CFPEIRC 2014 disponible sur les sites Internet de l'UNCL et de la FFV.
Pour les équipages, le nombre de personnes à bord est de 6. Le poids total de l'équipage ne doit pas dépasser 510 kg.

Quand un skipper inscrit est dans l'incapacité de continuer à courir, le Comité de Course peut autoriser un membre d'équipage d'origine à le remplacer. Quand un membre d'équipage inscrit est dans l'incapacité de continuer à participer à l'épreuve, le Comité de Course peut autoriser un remplacement, un remplacement temporaire ou une autre mesure.

L'équipage devra avoir navigué pendant la saison et dans le cadre des Championnats IRC-UNCL 2014 sur le bateau représenté, sauf dérogation obtenue auprès de l'UNCL.

- 3.3 Les dossiers d'inscription des équipages conviés devront être envoyés à l'UNCL au plus tard le mercredi 15 octobre pour les bassins Manche, Atlantique et le vendredi 31 octobre pour le bassin Méditerranée.

Les dossiers d'inscription sont à faire parvenir à :

UNCL

Face au 36 quai Alphonse Le Gallo
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
Tel : 01 46 04 17 80 - mail : uncl@uncl.com

- 3.4.1 Constitution du dossier d'inscription au CFPEIRC 2014 :

- formulaire d'inscription avec liste d'équipage ci-joint à compléter
- règlement de la participation par équipage : 360 €, soit par chèque à l'ordre de l'UNCL, soit directement via la boutique UNCL <https://boutique.uncl.com>
- chèque de caution matériel : 3600 € à l'ordre de Team Winds à transmettre à l'UNCL ou à remettre au plus tard lors de la confirmation d'inscription le 14 novembre 2014

- 3.4.2 Confirmation des Inscriptions – Documents à présenter

- La licence FFVoile de l'année en cours de chaque équipier visée par un médecin (ou accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition établi dans l'année en cours).
- Une autorisation parentale pour les mineurs.

Chaque équipage devra être à jour de ses frais d'inscription et de la caution pour participer.

4. PROGRAMME

Le PC terre sera situé dans le Club House de la SNM

14/11/2014	10h00 – 14h00	Confirmation des inscriptions, pesée des équipages et remise des Instructions de Courses (IC).
	14h00	Tirage au sort des bateaux pour le Jour 1
	15h00 – 17h00	Contrôle des bateaux aux Iles du Frioul et convoyage par représentants des équipages
	19h30	Cocktail d'accueil
15/11/2014	8h45	Briefing – Tirage au sort des bateaux pour le Jour 2
	9h45	Premier signal d'attention
	20h00	Diner des Equipages à la SNM
16/11/2014	8h45	Briefing
	9h45	Premier signal d'attention
	16h00	Restitution des bateaux aux Iles du Frioul
	17h30	Cocktail et proclamation des résultats à la SNM

L'heure limite pour le dernier signal d'attention le 16/11/2014 sera fixée par avenant.
Sauf excusés par l'Autorité Organisatrice, la présence des skippers est obligatoire aux briefings quotidiens, diner des équipages et proclamation des résultats.

5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le 14 novembre 2014

6. LES PARCOURS

6.1 Les parcours seront de type tactique (parcours construits) - aller/retour - et côtiers en rade de Marseille.

6.2 La zone de course est la Rade de Marseille (Voir Annexe 1 à cet avis de course).

7. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

8. CLASSEMENT

Le classement général sera établi au cumul des points attribués à chaque bateau dans les courses validées en retirant la plus mauvaise course si 4 manches ou plus sont validées.

9. PLACE AU PORT

Les bateaux disposeront d'une place sur ponton à La Nautique.

10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX

Le vainqueur de l'épreuve recevra le titre de CHAMPION de FRANCE PROMOTION des Equipages IRC 2014. Les équipiers des 3 premiers bateaux recevront la médaille FFV correspondant à leur classement. La remise du Trophée du Champion IRC 2014 s'effectuera au cours de la Nuit de la Course au Large organisée par l'UNCL le 13 décembre 2014.

13. DECISION DE COURIR

Tous ceux qui participent à cette épreuve le font à leurs propres risques. L'Autorité Organisatrice ne saurait accepter une quelconque responsabilité pour les pertes, avaries, blessures ou autres dommages subis, quelle qu'en soit la cause.

La décision d'un concurrent de participer à la course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. MEDIA, IMAGES ET SON

L'Autorité Organisatrice se réserve le droit d'utiliser gratuitement toutes images et/ou bandes son enregistrées pendant l'épreuve.

15. MODALITES PRATIQUES

L'attention des concurrents est attirée sur la nécessité d'avoir un équipement personnel adapté aux conditions climatiques possibles en novembre.

Des filets repas seront fournis aux équipages pour les déjeuners les 15 et 16 novembre 2014.

Il sera demandé une participation de 40 € à toute personne extérieure à l'équipage qui souhaiterait prendre part au dîner du 15 novembre (apéritif inclus). Réservation à effectuer avant le 10 novembre 2014.

16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter l'UNCL : 01 46 04 17 80.



ANNEXE 1 : ZONE DE COURSE

